



Rennes, le 2 juin 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

ECO ARTISAN, UNE MARQUE QUI IDENTIFIE LES PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS :
REMISE DES ATTESTATIONS PAR LE PRÉFET DE RÉGION À DES ARTISANS BRETONS LABELLISÉS

Le bâtiment particulièrement concerné par le Grenelle de l'environnement

Parce que 45% de l'énergie consommée en France est le fait du bâtiment (principalement en raison du chauffage et de la production d'eau chaude), le secteur de la construction a fait l'objet d'une attention particulière et d'un plan de mesure spécifique dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Ce plan, dont les objectifs visent à réduire de 38% la consommation énergétique du parc de logements existants, à l'horizon 2020, suppose de la part des artisans une bonne maîtrise du sujet de la performance thermique globale.

C'est pourquoi la CAPEB a décidé, lors de son assemblée générale 2008, de lancer la démarche **ECO Artisan**, dont l'objectif est de positionner les artisans comme les acteurs incontournables de cette évolution majeure du bâtiment, et de préserver leur indépendance.

L'ECO Artisan, l'artisan de demain

L'objectif des ECO Artisans : améliorer le budget énergie de leurs clients.

Devenir ECO Artisan implique une vision élargie de la profession. Effectivement, L'ECO Artisan s'engage à :

- Proposer à son client la réalisation d'une **évaluation thermique globale** de son logement, en prenant en compte l'ensemble des paramètres qui permettent de réduire les consommations d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.



- **Délivrer un conseil global** à son client, suite à l'évaluation thermique, en vue d'accroître l'efficacité énergétique de son logement. Il ne s'agit pas d'intervenir dans un corps d'état qui n'est pas le sien mais d'être capable de fournir un conseil global avisé sur des possibilités de travaux (isolation, menuiserie, chauffage...) concourant à de meilleures performances énergétiques (parce que l'optimisation thermique d'un logement est rarement le fait d'un seul corps de métiers mais plus généralement le fruit d'un compromis en termes de bouquet de travaux).
- **Satisfaire des engagements de service** tout en tenant compte des contraintes techniques et financières du client.

Pour assurer la crédibilité et l'objectivité de la marque ECO Artisan, le respect de ces engagements donnera lieu à des audits par un organisme indépendant de la CAPEB ; c'est l'association QUALIBAT qui a été désignée pour assurer cette gestion de l'ECO Artisan.

Les formations FEEBât : sésame pour devenir ECO Artisan et accéder au marché de la rénovation thermique des logements

Obtenir le label ECO Artisan suppose que les artisans disposent de connaissances et compétences en matière de rénovation thermique et les valident dans le cadre d'un examen approprié. Les formations FEEBât (Formations aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment), lancées suite au Grenelle de l'Environnement, répondent complètement à ces exigences et constituent le préalable pour accéder à la marque ECO Artisan.

Ces formations, largement développées par les quatre CAPEB de Bretagne et leur partenaire, l'ARFAB (Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment), sont déclinées selon 3 modules dont les 2 premiers sont communs à l'ensemble des corps de métiers :

- la formation FEEBât module 1, de 2 jours, est consacrée à l'identification des éléments clés en matière de rénovation thermique d'un bâtiment,
- Le module 2, de 2 jours également, permet de se former à l'évaluation de la performance énergétique réelle des bâtiments et au dimensionnement et chiffrage de solutions d'amélioration énergétique, à partir d'outils informatiques,
- Le 3^{ème} module est propre à chaque métier et permet de rentrer dans la technique.

Signature d'une convention entre la CAPEB Bretagne et l'Etat

Lors du Conseil d'Administration du 2 juin 2010 de la CAPEB Bretagne, une convention sera signée entre le Président de la CAPEB Bretagne André Abguillem et le Préfet de région Michel Cadot pour soutenir le programme ECO Artisan.

Dans le cadre de cette convention, le principal engagement pris par la CAPEB concerne la sensibilisation des entreprises artisanales du bâtiment aux objectifs du Grenelle de l'Environnement notamment en matière d'amélioration de la performance énergétique des logements et de diminution des gaz à effet de serre. Il s'agit également de relayer les mesures incitant à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements, par exemple : l'Eco-prêt à taux zéro, le crédit d'impôt, subventions de l'ANAH...

L'Etat de son côté s'engage à apporter son soutien à l'action ECO Artisan, à informer et sensibiliser les acheteurs publics à la démarche ECO Artisan et à participer à son lancement officiel. C'est pourquoi dans notre région le Préfet remettra les attestations aux artisans déjà labellisés. Un ECO Artisan par département (Laurent SALIOU, Christiane STORCK, Edith MARY et Victor DA SILVA) recevra son attestation et celles de ses collègues.



Point à la date du 2 juin sur les ECO Artisans labellisés en Bretagne

- 62 artisans effectivement labellisés en Bretagne ;
- 70 autres « labellisables » (ont passé avec succès le QCM qui leur permet de prétendre à la marque ECO Artisan - certains en cours de labellisation).

Plus de renseignements, vous pouvez contacter :

CAPEB Bretagne, Marc Dubois
06 79 34 31 99

m.dubois-capeb.bretagne@orange.fr
www.eco-construction-bretagne.com

DREAL, Marie Paule Arnould
02 99 33 42 11

marie-paule.arnould@developpement-durable.gouv.fr
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

